

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01950 Numéro SIREN : 537 970 956 Nom ou dénomination : A2C

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2023 sous le numéro de dépôt 11903

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAS A2C
278 chemin du Bigourd
84380 Mazan

537 970 956 RCS Avignon
Document comprenant 2 pages

Date : 28/07/2023
Lieu : 278 chemin du bigourd 84380 Mazan



Présents :

Président de séance : Bord Joël, président de la SAS.

Présents : Trichard Frédéric, Bord Joël, Mercier Karine, personnes physiques détenant le capital.

Absents :

Aucun

En date du 28/07/2023 à 14h30 au siège social de la société, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire et ont pris les décisions relatives aux :

- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2022
- La rémunération

1°) Affectation des résultats :

Les participants à l'assemblée ont pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos du 31/12/2022, approuvent les comptes annuels de cet exercice.

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 6 021€ de la façon suivante :

- Réserve légale : Déjà constituée à hauteur de 10% du capital social
- Distribution de dividendes comprenant le résultat 2022 s'élevant à 6 021€ augmenté du report à nouveau d'un montant de 7 452€ et d'une partie des autres réserves d'un montant de 4 527€ à part égale par actionnaire. La valeur brute de distribution est de 18 000€. La contribution fiscale de la valeur brute de distribution est à la charge de la SAS A2C, soit 30% de 18 000€. La valeur nette de distribution pour chaque actionnaire s'élève à 4 200€.
- La contribution fiscale honorée par A2C libère les actionnaires de toute contribution fiscale personnelle

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2°) Rémunération :

Le président de la SAS A2C sera rémunéré pour l'année 2023 à hauteur d'un montant brut de 64 000€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BORD Joël
Président et associé



TRICHARD Frédéric
Associé

MERCIER Karine
Associée

*Édifié conforme
à l'original*

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

J. BORD le 28/07/2023

Exercice ouvert le 01012022 et clos le 31122022

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case



A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège

SAS A2C

SIRET 5 3 7 9 7 0 9 5 6 0 0 0 1 8

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

278 Chemin du bigourd

84380 MAZAN

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Ingénierie, études techniques

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% 7084 Déficit

Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme
imposables à 19%Autres PV imposables à
19%PV à long terme
imposables à 0%PV exonérées
(art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐Société d'investissement immobilier cotée ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée ☒ LOOP V4.56.0

Examen de conformité fiscale

☐ Prestataire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

COREXX AVIGNON 216 Boulevard Pierre Boule 84000 AVIGNON

Tél: 0490866473

Tél:

OGA/OMGA ou Viseur conventionné

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date:

Lieu: Mazan

Qualité et nom du signataire: M Bord - Président

Signature:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SAS A2C

31122022

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

Désignation de l'entreprise <u>SAS A2C</u>				Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>278 Chemin du bigourd 84380 MAZAN</u>														
SIREN <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>5</td><td>3</td><td>7</td><td>9</td><td>7</td><td>0</td><td>9</td><td>5</td><td>6</td></tr></table>						5	3	7	9	7	0	9	5	6
5	3	7	9	7	0	9	5	6						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>														
				Exercice N clos le <u>31/12/2012</u>										
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2									
				Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012										
		Autres *	014	016										
	Immobilisations corporelles *		028	11190	050 5375									
	Immobilisations financières * (1)		040		012									
Total I (5)			044	11190	048 5375									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052										
		Marchandises *	060	062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	40718	070 2864									
		Autres * (3)	072	221	074 221									
	Valeurs mobilières de placement		080	082										
	Disponibilités		084	58098	086 58098									
	Charges constatées d'avance *		092	238	094 238									
Total II			096	99276	098 2864									
Total général (I + II)			110	110466	112 8239									
PASSIF				Exercice N 1										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	12000									
	Écarts de réévaluation			124										
	Réserve légale			126	1200									
	Réserves réglementées *			130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131	44217									
	Report à nouveau			134	7452									
	Résultat de l'exercice			136	6021									
	Subventions d'investissement			137										
	Provisions réglementées			140										
	Total I			142	70891									
Provisions pour risques et charges			Total II											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	56									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	1313									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	12508									
	Produits constatés d'avance			174										
Total III			176	31335										
Total général (I + II + III)			180	102226										
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	195	(1) Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3335									
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

Désignation de l'entreprise SAS A2C

Néant ☐ *

Exercice N clos le

31/12/2022

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires Services *	215	214	
		217	218	14 0353
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitations reçues		226	
	Autres produits		230	10
Total des produits d'exploitation hors TVA (II)			232	14 0364

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stocks (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)		242	4 8620
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)	243	1462	2551
	Rémunérations du personnel *		250	55900
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	22164
	Dotations aux amortissements *		254	1181
	Dotations aux provisions		256	2020
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259		262	842
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
Total des charges d'exploitation (III)			264	13 3279

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II) 270 7084

Produits financiers (III) 280		Charges financières (V) 294	
		Produits exceptionnels (IV) 290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348	

Impôt sur les bénéfices (VII) 306 1063

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 6021

B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 312 6021 314

REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)	324	1063	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 998			
DEDUCTIONS	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	ZFU (44 octies A) 987		
	ZRD (44 terdecies) 127	JEI (44 sexies A) 989		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991	ZRR (44 quidecies) 138		
	ZFANG (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344		
	BUD (44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993		
	Créance due au titre du report en arrière du déficit 346			350
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies) 655			
Cont divers	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A) 643			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B) 645			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C) 647			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D) 648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E) 641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2 352 7084 354

Déficit de l'exercice reporté en arrière * 356

Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat : 360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2 370 7084 372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A2C

31122022

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450	1366	452	2135	454		456	3502				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	6487	472	1200	474		476	7687				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	7854	492	3335	494		496	11190				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	684	542	397	544		546	1082		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	3508	562	784	564		566	4293		
TOTAL		570	4193	572	1181	574		576	5375		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩		
Voir détail en annexe											
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589	590	591		
Plus-values taxables à 19 % ①			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Lignes n°	Libellé	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
						Court terme *	Long terme		
							19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
	TOTAL								
		578	580	582	584	586	581	587	589

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SAS A2C

31122022

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	844 652	2020 654	656 2864
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	844 682	2020 684	686 2864

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres im. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives en application du I de l'art. 154 bis dont Madelin	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	25507
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	4509
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Annexe 2033-B
Cadre B

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL 330		TOTAL 350	

Désignation de l'entreprise: SAS A2C

Néant

Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 2 2 et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS (Hors CVAE)

Effectif moyen du personnel :	376	1
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	
---	-----	--

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la V.A. calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	0
--	-----	---

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	2
---	---

(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN

5 3 7 9 7 0 9 5 6

Dénomination de l'entreprise SAS A2C

Adresse (voie) 278 Chemin du bigourd

Code postal 84380

Ville MAZAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	12000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique BORD Nom(s) Joël
 Nom marital % de détention 33,33 Nb de parts ou actions 4000
 Naissance : Date 12071965 N° Département 84 Commune AVIGNON Pays FR
 Adresse : N° 278 Voie Chemin du Bigourd
 Code Postal 84380 Commune Mazan Pays

Titre (2) Nom patronymique MERCIER Nom(s) Karine
 Nom marital % de détention 33,33 Nb de parts ou actions 4000
 Naissance : Date 08011974 N° Département 84 Commune CARPENTRAS Pays FR
 Adresse : N° Voie Quartier cougne a Banne
 Code Postal 84190 Commune BEAUMES DE VENISE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 5 3 7 9 7 0 9 5 6

Dénomination de l'entreprise SAS A2C

Adresse (voie) 278 Chemin du bigourd

Code postal 84380 Ville MAZAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	12000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique TRICHARD Nom(s) Frédéric
Nom marital % de détention 33,33 Nb de parts ou actions 4000
Naissance : Date 28061975 N° Département 89 Commune Poitiers Pays FR
Adresse : N° 90 Voie Avenue du mistral
Code Postal 84450 Commune ST SATURNIN LES AVIGNON Pays

Titre (2) Nom patronymique Nom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN

5 3 7 9 7 0 9 5 6

Dénomination de l'entreprise SAS A2C

Adresse (voie) 278 Chemin du bigourd

Code postal 84380

Ville MAZAN

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.